



## Probleme avec un proprietaire terrain de camping

Par **joiedevivre**, le **22/01/2016** à **15:50**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

Suite au décès de ma mère je me retrouve propriétaire d'un mobilhome sur un terrain de camping dont le propriétaire actuel ne toujours pas rédigé de nouveau bail mais se permet d'envoyer des quittances à payer avec une augmentation très importante du montant du loyer annuel est-ce le droit de me référer au bail que ma mère avait signé avec l'ancien propriétaire et comment le faire valoir juridiquement.  
merci d'avance

Par **morobar**, le **22/01/2016** à **17:08**

Bonjour,

Ce n'est pas un bail d'habitation de résidence principale.

Les contrats que j'ai vu passer sont semblables:

\* pas de tacite reconduction

\* location d'emplacement non cessible, non transmissible même en cas de succession.

Vous devez donc vous référer aux dispositions de la convention souscrite par votre mère pour vérifier ces éventuelles dispositions.

Par **joiedevivre**, le **22/01/2016** à **18:30**

merci morobar

je n'ai pas vu de clause comme citer dans votre message mais mon inquiétude s'est face au nouveau propriétaire qui ne veut pas reconnaître légitime le bail existant alors que s'en bail de sa part il demande des loyers

bonne soirée

Par **morobar**, le **23/01/2016** à **17:50**

Que dit donc le bail d'origine pour ce qui concerne la reconduction ?

Pour le reste vous pouvez toujours demander, facture, reçu ou quittance.

Il était question d'établir une convention type et quelques dispositions obligatoires, compte tenu des excès qu'on remarque dans cette profession, mais j'ignore ce qu'il en est actuellement.